

- ii) déposer son rapport final au Parlement, non pas dans un délai prédéterminé, mais uniquement lorsque le Comité jugera le moment opportun;
- iii) faire faire une évaluation de sécurité de son personnel avant d'entreprendre son examen.

Conclusion — Un nouveau programme

Le milieu de la sécurité et du renseignement joue un rôle important au Canada. Il lui faut remplir ses fonctions efficacement au moyen des ressources dont il dispose, sans toutefois empiéter sur les droits et les libertés des citoyens et de ses actes. En 1984, le Parlement a modifié en profondeur le statut de ce renseignement en adoptant la Loi sur le SCRS ainsi que la Loi sur les renseignements personnels de sécurité, dont les dispositions et l'application ont fait l'objet de cet examen.

Lorsque la Chambre des communes a voté le 27 juin 1987, les membres avaient que la tâche était délicate et exigeante. Ils se devaient d'en accomplir dans des délais serrés. Ils étaient également bien conscients de la difficulté et de l'importance de leur mission. Ceci étant, les membres du Comité ont rencontré un certain nombre d'activités intimement liées — certaines au chapitre du présent rapport — certaines traditionnelles et d'autres nouvelles — dont le mandat par leur mandat, afin d'accomplir leur plan de travail.

Le Comité a effectué cet examen dans le contexte des années d'instabilité et de changement. Sur la scène internationale, des tensions entre puissances se sont produites en certains secteurs, dont il est difficile de prédire de nouvelles tendances. Les alliances politiques traditionnelles se sont effritées et de nouvelles alliances se sont formées. Les alliances, les institutions et les idéologies. Il s'agit d'un monde en mouvement, et ce qu'elle suppose, se termine à un terme et doit être remplacé. Cette époque de dynamisme politique international et interne a entraîné un changement de sécurité et de renseignement du Canada, de la structure, de la composition, à des changements d'alliances, de gouvernements et d'idéologies.

Ces dernières années, le milieu de la sécurité et du renseignement a également connu le changement et l'incertitude. Après la naissance difficile du SCRS, le Service de la sécurité de la GRC, il a fallu en recréer les orientations. À la fin de 1987, le Service a beaucoup changé par rapport à ce qu'il était à son début, grâce à l'application de nombreuses recommandations formulées par le Groupe consultatif indépendant. La mise en oeuvre de bien des changements au sein du Service n'est pas encore achevée. Le Service traverse donc une période de transition et s'efforce de s'adapter aux contraintes internes et externes qui ne cessent d'évoluer.

Au cours de l'examen des dispositions et de l'application de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les renseignements personnels de sécurité, le Comité n'a pas traité de